



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration du SNEP-FSU - CAPA Accès à la Classe Exceptionnelle et à l'échelon spécial des Professeurs d'EPS Vendredi 29 juin 2018

Madame la Rectrice, Monsieur le Président de la CAPA,

Deux choses que l'on ne peut reprocher à ce gouvernement : la lenteur et les hésitations. Au bout d'un an de mandature, un seul constat : pas une semaine sans une annonce, sans un nouveau « chantier », sans un nouveau rapport qui n'ont tous qu'un seul objectif : détruire l'existant et le plus vite possible. Qu'il s'agisse de notre modèle social, de nos services publics et de la Fonction Publique qui les fait fonctionner avec son statut et ses instances, de notre Ecole en particulier, la liste est longue et certainement pas exhaustive : mise en cause du statut et volonté de privilégier le recours aux contractuels, suppression programmée des CAP et CHSCT, développement de la rémunération au « mérite », fusion des académies, réforme de l'accès au supérieur, réforme du lycée et du baccalauréat, réforme envisagée de la formation des maîtres, fermeture des CIO.....Le SNEP-FSU n'est pas opposée au changement ni aux réformes, mais cela ne peut être que basé sur une prise en compte réelle du dialogue social que nous constatons de plus en plus malmené.

Dans notre champ d'intervention de l'EPS, les décisions et annonces ne font que dégrader la place de notre discipline :

- Suppression de l'épreuve d'EPS au DNB des collègues,
- Disparition d'options EPS en lycée,
- Baisse des postes au CAPEPS (-20%),
- Installations sportives toujours insuffisantes.
- Le développement du Sport Scolaire mis en difficulté – la démocratisation de ses instances remise en cause et augmentation de 10% du prix du contrat licence mettant en difficulté les Associations Sportives et qui éloignera certains élèves d'une adhésion qui restait modique.

Au regard de ces attaques, Le SNEP-FSU a montré sa force revendicative, lors de l'action Nationale du 14 juin 2018 au Trocadéro. La teneur du message sur le fait d'investir pour répondre aux besoins de pratiques physiques, sportives et artistiques des élèves et de la population, a été exprimée avec ferveur.

Sur l'accès à la classe exceptionnelle, nous n'étions pas demandeurs de la création d'un nouveau grade, car qui dit changement de grade, dit exclusion de certains, et cela se traduit le plus souvent par l'exclusion de certaines. La création de cette classe exceptionnelle est néanmoins une revalorisation non négligeable des fins de carrières et une ouverture vers de nouvelles grilles indiciaires. Pour autant, il est nécessaire d'élargir son accès au plus grand nombre et d'être attentif à ne pas en boucher l'accès en y promouvant les plus jeunes. En effet, le barème déséquilibré mis en place par l'administration et valorisant un pseudo mérite pose question : sur quels critères exacts cela est-il fondé, quelle égalité de traitement entre les collègues ?

Élargir l'accès passe nécessairement par l'augmentation des places à la classe exceptionnelle. Cela passe également par la révision de la répartition entre les 2 viviers (beaucoup trop déséquilibré à notre avis). Nous demandons la modification du décret pour permettre une fongibilité des promotions entre les 2 viviers.

Ce nouveau grade et l'arrêté afférent ont provoqué un émoi important chez les collègues et une mise en concurrence nuisible quant aux fonctions reconnues. En effet, la concurrence, la soi-disant rémunération au mérite sont à l'exact opposé des coopérations et échanges indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. Le ministre veut tenter de développer l'individualisation des salaires quand nous avons besoin dans tous les établissements de collectifs de travail solides.

Il n'est pas non plus acceptable de retomber dans les travers initiaux de la Hors Classe, c'est-à-dire de bloquer les promotions jusqu'aux départs en retraite des promus. Le SNEP-FSU propose de promouvoir les retraitables afin de permettre une rotation rapide des personnels liés à leur ancienneté de service.

Pour cette deuxième campagne de promotion, en ce qui concerne les 34 promotions du vivier 1, la répartition entre les hommes et les femmes pour les promus est de 62% d'hommes et 38% de femmes (pour une répartition de 61% d'hommes et 39% de femmes promouvables), ces chiffres se rapprochent un peu plus des proportionnalités hommes-femmes du corps des enseignants d'EPS. Par contre sur les appréciations de Madame la Rectrice, les femmes sont encore pénalisées (moins d'appréciations « excellent » que chez les hommes 6 – 4, idem pour les Très Satisfaisant 7 – 3, par contre tendance qui s'équilibre un peu plus chez les satisfaisants 8 pour les hommes et 6 pour les femmes). En ce qui concerne les 8 promotions du vivier 2, la répartition entre les hommes et les femmes pour les promus est de 62% d'hommes et 38% de femmes (pour une répartition de 56% d'hommes et 44% de femmes promouvables). Les femmes ont aussi moins d'avis excellent et très satisfaisant que les hommes.

Sur le passage à l'échelon spécial, le fait de garder l'appréciation posée lors du passage à la classe exceptionnelle fixera forcément un barrage pour les collègues n'ayant pas un avis excellent obtenu lors du passage à la classe exceptionnelle, le SNEP-FSU demande à ce qu'il y ait un repositionnement de l'avis pour les promouvables à l'échelon spécial.

Soyez persuadés, Madame la Rectrice, Monsieur le Président, que nous restons très attachés à une vision de l'Éducation Physique et Sportive ambitieuse.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU de Lille